

Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner la motion du 17 décembre 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Adrien Genecand, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard et Christine Camporini, renvoyée en commission le 3 octobre 2009, intitulée: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne».

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission, sous la présidence de M. A. Chevalier, a étudié la motion M-842 lors des séances des 9 novembre 2009, 8 et 15 mars et 19 avril 2010.

La rapporteuse remercie M^{me} T. Saggini pour ses excellentes notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la prévention favorise une politique de la jeunesse efficace vu que celle-ci permet non seulement de lutter contre la délinquance juvénile, mais aussi de protéger l'enfance en danger;
- que le sport est une activité qui a fait ses preuves sur sa capacité à socialiser les jeunes et à prévenir les cassures sociales;
- que la carte Gigogne, sous la responsabilité de Pro Juventute, permet aux jeunes de familles nombreuses d'obtenir, sur présentation de cette carte, des réductions de prix notamment auprès d'établissements sportifs publics ou parapublics associés au réseau Gigogne;
- que la collaboration entre carte Gigogne et carte 20 ans/20 ans est un succès;
- que les communes avoisinantes font participer leurs institutions sportives au réseau Gigogne (Meyrin, Thônex, Vernier);
- que, à titre d'exemple, aucune piscine municipale sous la responsabilité de la Ville n'offre actuellement de réduction aux détenteurs de la carte Gigogne au contraire d'autres communes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à accorder des réductions de prix sur les activités sportives pratiquées par des jeunes porteurs de la carte Gigogne:

- de 20% pour les établissements sportifs publics propriété de la Ville de Genève (piscine, patinoire, etc.);

- de 10% pour les établissements sportifs parapublics ou qui jouissent de subvention en francs ou en nature de la part de la Ville de Genève.

Séance du 9 novembre 2009

Audition des motionnaires, représenté-e-s par M. Simon Brandt

M. Brandt explique que toutes les communes de la Ville font des réductions avec la carte Gigogne sauf la Ville de Genève qui n'offrirait que très peu de réductions pour les infrastructures sportives. Cette motion vise à combler ce manque. Les communes décident où elles veulent accorder les rabais, certaines font des liens avec les privés, d'autres non. Il propose d'auditionner Pro Juventute, qui a mis en place la carte Gigogne qui couvre un périmètre très large.

La rapporteuse précise que, si la Ville de Genève offre, directement pour les jeunes, effectivement énormément au niveau culturel, elle offre moins de réductions au niveau sportif. Elle souligne toutefois que, sur l'ensemble du canton de Genève, c'est quand même bien la Ville qui apporte par contre le plus fort soutien financier aux associations sportives en subventionnant la plupart d'entre elles. Elle rappelle également que la carte Gigogne – décision du Conseil d'Etat qui a mandaté Pro Juventute – n'est donnée qu'aux familles qui ont trois enfants au minimum en dessous de 25 ans. Sur le canton, cela ne représente que 10 000 familles seulement, bien que soient incluses les familles recomposées et les enfants adoptés. Elle se demande si la Ville ne devrait pas simplement élargir au sport la carte 20 ans/20 francs et ce pour tous les jeunes et pas seulement en faveur des familles nombreuses. Elle apprécie la carte Gigogne, mais rappelle qu'elle n'est pas accessible à tous les jeunes et que les prestations offertes dépendent de négociations continues qui font varier l'offre fréquemment, les familles recomposées et les enfants adoptés.

Quelques commissaires rappellent que c'est finalement peu le coût d'accès aux installations sportives qui est difficile pour les familles, les jeunes, mais que les obstacles financiers proviennent bien davantage de l'équipement qu'il faut payer pour pratiquer son sport.

Séance du 8 mars 2010

Audition de M^{me} Sylvie Reverdin-Raffestin, directrice de Pro Juventute Genève

Pro Juventute a été chargée par le Conseil d'Etat de gérer et développer le réseau de la carte Gigogne depuis 2001. C'est donc l'association qui est également en charge du site internet qui a été mis sur pied par la commission cantonale de la famille depuis 2001.

Aujourd'hui et depuis 2001, ce sont environ 60 000 cartes qui ont été distribuées par l'Office cantonal de la population – trois mois après la naissance du 3^e enfant – mais il n'est pas possible d'évaluer celles qui sont encore actuellement en vigueur de celles qui sont périmées. En ce qui concerne les prestations, il y en a 250 regroupées dans un catalogue également disponible sur le site internet. Certaines communes sont venues rejoindre le réseau. En termes commercial, il n'est plus possible de développer davantage. En fait, ce sont souvent les parents eux-mêmes qui ont été moteurs de l'agrandissement du réseau. En effet, là où les parents se rendaient déjà, ils demandaient toujours si la carte était acceptée, et du coup les prestataires prenaient contact avec Pro Juventute et s'engageaient, car les commerces étaient intéressés à agrandir leur clientèle.

Par rapport à la présente motion, M^{me} Sylvie Reverdin-Raffestin ne peut que se réjouir de la démarche qui rend la carte Gigogne plus attractive et intéressante pour les familles nombreuses de plus de trois personnes.

Au niveau du sport, elle explique que Pro Juventute dispose d'un fonds de 30 000 francs pour aider ponctuellement à des équipements et financement de cours.

D'autres communes et la Ville sont du reste déjà bien engagées dans le réseau de la carte Gigogne. Un meilleur prix sur les entrées de Genève-Plage n'a par contre jamais pu être proposé, au grand dam des familles concernées!

Pro Juventute intervient directement auprès des familles en situation précaire par un autre biais que la carte Gigogne.

M^{me} Reverdin-Raffestin trouve que c'est également une excellente idée que d'élargir la carte 20 ans/20 francs au monde du sport. Elle précise que toutes les prestations offertes par la carte Gigogne sont financées par les prestataires. Elles s'autofinancent donc. Pour les familles sans autorisation de séjour, elle explique qu'il est possible de venir directement à Pro Juventute avec une attestation de scolarisation pour bénéficier des avantages de la carte Gigogne.

Séance du 15 mars 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur du département, et de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Tornare souligne qu'il est toujours enclin à favoriser les initiatives pour les sports, mais qu'il faut bien sûr en accepter les conséquences budgétaires. Au niveau du Conseil administratif, il a créé une délégation sportive intercommunale. Il faudrait, même si la plupart des installations sportives sont sur le terrain

de la Ville de Genève, que les prestations offertes puissent s'étendre à d'autres communes, et vice versa. C'est la même chose pour la culture.

Il comprend bien que, dans la réflexion de la carte Gigogne, la commission s'est dirigée vers un élargissement de cette carte aux sports. Celui-ci induira toutefois des recettes en moins pour le budget de la Ville de Genève.

M. Philippe Voirol explique que, dans la grande majorité des cas, les réductions de la Ville pour toutes les familles vont bien au-delà que ce qu'offre la carte Gigogne. Par exemple, 50% des 3500 cours dispensés aux jeunes pendant l'été sont financés par la Ville.

Séance du 19 avril 2010

Discussion et vote

A la curiosité intellectuelle de quelques commissaires, un bref portrait statistique a été demandé au Service cantonal de la statistique afin de mieux cerner la situation économique des familles à trois enfants ou plus avec une comparaison avec celles qui en ont un ou deux. Mais le Service cantonal n'a pu accéder à cette requête, car il ne dispose pas des informations souhaitées.

Tous les groupes étant convaincus de l'intérêt de la présente motion, un travail de précision a été réalisé ensemble pour rédiger un amendement qui supprime les deux invites et les relie en une seule et unique:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire adhérer les institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne et à proposer les réductions en conséquence.»

La motion M-842 ainsi amendée est votée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire adhérer les institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne et à proposer les réductions en conséquence.